

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 février 2014

---

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE - (N° 1762)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 83

présenté par

M. Mamère, Mme Abeille, M. Alauzet, Mme Allain, Mme Attard, Mme Auroi, M. Baupin,  
Mme Bonneton, M. Cavard, M. Coronado, M. de Rugy, M. François-Michel Lambert,  
Mme Massonneau, M. Molac, Mme Pompili, M. Roumegas et Mme Sas

-----

**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 2, après le mot :

« paix »

insérer le mot :

« durable »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le rôle de l'APD est d'aider à la création des conditions d'une paix durable. Elle ne se place pas dans l'urgence mais dans une dynamique de reconstruction post conflit et de prévention. L'objet de cet amendement est donc de le souligner.